

LE SOU DES ECOLES "LES LUTINS"

ORGANISE

Brocante

Vide grenier

2024

DIMANCHE 2 JUIN

de 9h à 17h

Buvette

Foodtruck
Chez Laurette

Ouverture exposants à 6h

Gymnase d'Epierre
266 rue des Ecoles

- 6€ la table de 1,80 m en intérieur
- 2€ le mètre en extérieur

Renseignements
et inscriptions :

leslutinsepierre@gmail.com
06.68.27.00.85

*Paiement à la réservation.

Emplacement :

Gymnase d'Epierre
266 rue des Ecoles

MONTAGNE FM

Ecoutez SAVOIE



BULLETIN D'INSCRIPTION
Vide-greniers brocante « Sou des écoles Les Lutins »
Dimanche 02 juin 2024



A retourner accompagné des pièces justificatives au plus tard le 23 mai 2024
(Dans la limite des places encore disponibles) à l'adresse suivante :
 APE Les Lutins, 185 rue de la mairie, 73220 EPIERRE

Nom – Prénom – Démonisation :

.....

Adresse :

.....

Téléphone : ___/___/___/___/___

Mail :

Nature des produits vendus :

.....

Je réserve un emplacement de :

O table de 1m80 intérieur (avec table) : _____ x **6 €** = _____ €

O mètres linéaire extérieur (sans table) : _____ x **2 €** = _____ €

O rajoute une table 1 mètre à l'extérieur : _____ x **1 €** = _____ € (sur demande de disponibilité)

TOTAL = _____ €

Je règle : en espèces par chèque (à l'ordre du sou des écoles Les Lutins d'Epierre)

Un bon d'échange pour un café vous sera offert !

.....

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e).....,

né(e) le ___/___/___ à (Département n°.....),

titulaire de la pièce d'identité n°délivrée

le ___/___/___ par.....

déclare sur l'honneur :

- Avoir pris connaissance du règlement intérieur de la manifestation ;
- Ne pas être commerçant(e) ;
- Ne vendre que des objets personnels et usagés conformément à l'article L310-2 du Code du Commerce ;
- Ne pas participer à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile conformément au décret n°2009-16 du 7 janvier 2009 relatif aux ventes au déballage et pris en application de l'article L. 310-2 du code du commerce, article R. 321-9b.

Je suis conscient(e) que cette déclaration pourra être produite en justice et que toute fausse déclaration de ma part m'expose à des sanctions pénales.

Date & signature (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :

Merci de vérifier que votre bulletin d'inscription est bien accompagné des pièces justificatives demandées :

- **Règlement financier de votre emplacement à l'ordre du sou des écoles « Les Lutins »**
- **Photocopie de votre pièce d'identité ou de votre carte de commerçant**
- **Attestation d'assurance de Responsabilité Civile Vie Privée**

Les inscriptions dûment remplies et accompagnées de toutes les pièces justificatives seront traitées par ordre d'arrivée.



**RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA BROCANTE VIDE GRENIER
DU SOU DES ECOLES « LES LUTINS »
DU DIMANCHE 02 JUIN 2024**

ARTICLE 1 : Le sou des écoles « Les lutins » organise au gymnase d'Épierre un vide-grenier-brocante le dimanche 02 juin 2024. Il est ouvert aux particuliers comme aux professionnels. Les inscriptions se font **dans la limite des places disponibles.**

ARTICLE 2 : Les dossiers d'inscriptions sont pris en compte par ordre chronologique d'arrivée **et à condition d'être accompagnés de toutes les pièces justificatives suivantes :**

- Bulletin d'inscription
- Attestation sur l'honneur signée*
- Photocopie d'une pièce d'identité (pour les particuliers) ou
- Photocopie de la carte de commerçant (pour les commerçants)
- Règlement financier de l'emplacement
- Attestation d'assurance de Responsabilité Civile Vie Privée

() Conformément au Décret n° 2009-16 du 7 janvier 2009 relatif aux ventes au déballage et pris en application de l'article L.310-2 du code de commerce, les participants non professionnels sont tenus de joindre une attestation sur l'honneur de non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.*

ARTICLE 3 : Les annulations à J -7 et l'absence de l'exposant le jour J ne donnent droit à aucun remboursement même en cas de conditions météorologiques défavorables (pluie, vent...). Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure. Les exposants seront alors remboursés du prix de leur emplacement.

ARTICLE 4 : Le sou des écoles « Les Lutins » se réserve le droit de refuser toute candidature ainsi que celui d'exclure tout exposant ne respectant pas ce règlement et/ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

ARTICLE 5 : La manifestation est ouverte au public de 9h à 17h. L'installation des stands se fera à partir de 6h00 et jusqu'à 8h30. Passé ce délai, aucun véhicule ne sera autorisé à circuler dans l'enceinte du vide-greniers. Tout participant qui ne se sera pas présenté à 9h verra son emplacement réattribué.

ARTICLE 6 : Aucun matériel n'est fourni par l'organisateur.

ARTICLE 7 : Les marchandises exposées restent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands. Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance de responsabilité civile.

ARTICLE 8 : Sont interdits : la sous-location de l'emplacement, les stands de jeux et de loterie, la vente d'armes autre que les armes de collections et la vente d'animaux. Les exposants s'engagent à respecter la législation en vigueur en matière de conformités des biens (copies de CD et DVD...)

ARTICLE 9 : La vente de produits alimentaires et de boissons est interdite sauf autorisation donnée par l'organisateur.

ARTICLE 10 : L'exposant s'engage à accepter le cadre qui lui est réservé et à **le rendre propre.**

ARTICLE 11 : Par mesure de sécurité, l'utilisation de barbecue est interdite.

ARTICLE 13 : Par leur adhésion, les exposants déclarent renoncer à tout recours contre l'association organisatrice.

ARTICLE 14 : Conformément à la législation, les participants seront inscrits sur un registre de police rempli par les organisateurs. Ledit registre sera transmis à la Police Municipale dès le lendemain de la manifestation.